

Décision n° 2016-136 ORGA  
du 10 novembre 2016

(Nomination de rapporteurs adjoints  
auprès du Conseil constitutionnel)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL,

Vu la Constitution du 4 octobre 1958, notamment son titre VII ;

Vu l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée  
portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu la lettre du Vice-Président du Conseil d'État en date du  
10 octobre 2016 ;

Vu la lettre du Premier président de la Cour des comptes en date  
du 31 octobre 2016 ;

En application de la délibération du Conseil constitutionnel en  
date du 10 novembre 2016,

D É C I D E :

Article 1<sup>er</sup>.– Sont nommés rapporteurs adjoints auprès du Conseil  
constitutionnel pour la période octobre 2016-octobre 2017 : Monsieur  
Benoît BOHNERT, Madame Emmanuelle CORTOT-BOUCHER,  
Messieurs Edouard CRÉPEY, Nicolas POLGE, Madame Suzanne VON  
COESTER, maîtres des requêtes au Conseil d'État, ainsi que Monsieur  
Olivier FOMBARON Madame Marie-Aimée GASPARI, Messieurs  
Laurent MICHELET, Nicolas PÉHAU et Madame Sandrine ROCARD,  
conseillers référendaires à la Cour des comptes.

Article 2.– La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la  
République française.

Fait à Paris, le 10 novembre 2016.

Laurent FABIOUS